



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## offices

Question écrite n° 33398

### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les engagements qu'il a pris concernant l'Office national des anciens combattants. Il lui demande s'il a l'intention de les concrétiser dans le cadre du budget 2000, notamment en matière de crédits sociaux, indispensables à l'accomplissement des missions des services départementaux de l'ONAC et afin de mettre en oeuvre le plan de nouvel essor pour l'ONAC tel qu'adopté en juin 1998 par son conseil d'administration.

### Texte de la réponse

Le monde combattant ainsi que le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants sont particulièrement attentifs à l'action sociale de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC). C'est ainsi que le budget 1999 a déjà donné une première traduction concrète de cette volonté. L'année 2000 doit être dans le cadre de la réforme du département ministériel, l'année charnière du renforcement de la présence et de l'action de proximité de l'ONAC. L'inscription de 31,8 MF de crédits en mesures nouvelles traduit très concrètement cette volonté et va permettre : d'intensifier l'action sociale en direction des ressortissants les plus démunis, les veuves, les anciens combattants sortant du fonds de solidarité, les ressortissants les plus âgés ; de mener une nouvelle politique pour mieux gérer les maisons de retraite existantes en accélérant leur mise aux normes, et pour engager une recherche de labellisation avec des partenaires permettant d'offrir davantage de places au monde combattant dans l'ensemble des établissements publics ou privés existant dans notre pays ; de faire des services départementaux de l'ONAC des lieux rénovés permettant un véritable accueil de qualité du monde combattant. L'augmentation de la subvention de fonctionnement, soit + 11,76 MF va permettre notamment l'embauche de 20 assistantes sociales et la mise en oeuvre d'une carte de ressortissant de l'ONAC permettant à chaque membre d'être accueilli dans les meilleures conditions où qu'il se trouve.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription :** Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33398

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 1999, page 4483

**Réponse publiée le :** 18 octobre 1999, page 6025